

# Formation Qualifiante MBTI®

## Bon d'Inscription 2011



### Formation Qualifiante

Accessible aux professionnels des ressources humaines, le MBTI nécessite pour son utilisation une formation qualifiante. Assurée par des professionnels des ressources humaines, elle équilibre théorie, exercices et pratique pour vous permettre d'être opérationnel à l'issue.

La formation alterne les exposés théoriques, les exercices pratiques en sous-groupes, les mises en situation et le travail personnel. Les participants auront durant le séminaire l'occasion de :

- Découvrir leur propre type
- Pratiquer des exercices mettant en lumière les différentes polarités et la dynamique des fonctions
- Etudier des cas pratiques dans le domaine notamment des relations interpersonnelles et de l'orientation

Un travail important est requis entre les deux sessions ; il permet aux participants de mieux intégrer le contenu de la formation et d'être opérationnels à l'issue de celle-ci.

Formation qualifiante (3j+2)	<b>Tarif HT 2011</b>
	3275 € / personne*

\*Tous les participants devront avoir passé le MBTI et avoir bénéficié d'un entretien de découverte du type avant le début de la formation. Cet entretien peut être conduit par une personne certifiée de votre choix, ou le cas échéant, au téléphone par un consultant d'OPP (coûts supplémentaire **de 150 euros + TVA** par entretien).

### Formation qualifiante

Je souhaite m'inscrire à la formation qualifiante du :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 12, 13, 14 janvier & 17, 18 février                 | <input type="checkbox"/> 6, 7, 8 juillet & 5, 6 septembre                               |
| <input type="checkbox"/> 2, 3, 4 février & 7, 8 mars                         | <input type="checkbox"/> 11, 12, 13 juillet & 8, 9 septembre <b>à St Maximin (83)</b>   |
| <input type="checkbox"/> 2, 3, 4 mars & 4, 5 avril                           | <input type="checkbox"/> 20, 21, 22 juillet & 19, 20 septembre                          |
| <input type="checkbox"/> 21, 22, 23 mars & 21, 22 avril <b>à Lyon</b>        | <input type="checkbox"/> 29, 30, 31 août & 29, 30 septembre                             |
| <input type="checkbox"/> 30, 31 mars, 1 avril & 5, 6 mai                     | <input type="checkbox"/> 14, 15, 16 septembre & 17, 18 octobre                          |
| <input type="checkbox"/> 13, 14, 15 avril & 16, 17 mai                       | <input type="checkbox"/> 3, 4, 5 octobre & 7, 8 novembre                                |
| <input type="checkbox"/> 6, 7, 8 avril & 10, 11 mai <b>à St Maximin (83)</b> | <input type="checkbox"/> 24, 25, 26 octobre & 28, 29 novembre                           |
| <input type="checkbox"/> 11, 12, 13 mai & 13, 14 juin                        | <input type="checkbox"/> 7, 8, 9 novembre & 15, 16 décembre                             |
| <input type="checkbox"/> 23, 24, 25 mai & 27, 28 juin                        | <input type="checkbox"/> 14, 15, 16 novembre & 12, 13 décembre <b>à St Maximin (83)</b> |
| <input type="checkbox"/> 8, 9, 10 juin & 11, 12 juillet                      | <input type="checkbox"/> 14, 15, 16 novembre & 15, 16 décembre <b>à Lyon</b>            |
| <input type="checkbox"/> 22, 23, 24 juin & 25, 26 juillet                    | <input type="checkbox"/> 23, 24, 25 novembre & 5, 6 janvier 2012                        |
| <input type="checkbox"/> 27, 28, 29 juin & 28, 29 juillet <b>à Lyon</b>      | <input type="checkbox"/> 12, 13, 14 décembre & 23, 24 janvier 2012                      |

**Je joins le règlement de la formation (soit 3916,90€ TTC).**

#### Coordonnées professionnelles du participant

Prénom	Nom
Société	Fonction
Adresse	
Code postal	Ville
Tél	Fax
Ligne directe	Email

#### Organisme payeur/Adresse de facturation

Société / organisme	
Adresse	
Tél	Fax

#### Cachet de l'entreprise et signature

A réception de votre bulletin d'inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation

A retourner à :

OPP France - 112, rue Réaumur - 75002 Paris - tél. 01 55 34 92 00 - fax 01 55 34 92 01 - france@opp.eu.com

Numéro de déclaration d'activité de formation : 11.75.38177.75

\* MBTI est une marque déposée de CPP. OPP Ltd est l'éditeur et le distributeur exclusif du MBTI en Europe

## INSCRIPTION AVEC DEMANDE DE PRISE EN CHARGE À UN OPCA

### 1- Inscription

Vous inscrivez un salarié de votre société à une formation organisée par OPP (courrier, email, fax) en indiquant la prise en charge par un OPCA (coordonnées complètes).

### 2- Accusé d'inscription

OPP vous envoie une convention de formation qui fait office d'accusé d'inscription à retourner signée accompagnée du règlement.

### 3- Demande de prise en charge

Le jour de l'inscription, vous devez adresser une demande de prise en charge auprès de votre OPCA.

### 4- Réception de l'accord de prise en charge

Après validation, l'OPCA envoie à OPP l'accord de prise en charge avant le début de la formation, élément indispensable pour toute facturation à l'OPCA. Il convient également de vous assurer de la bonne réception de celui-ci au 1er jour du stage.

### 5- Facturation

A l'issue de la formation, OPP adresse tous les éléments du dossier de formation à l'OPCA (Facture, Feuille d'émargement...).

### 6- Règlement

L'OPCA est alors tenu d'adresser un règlement à OPP. Il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement. Toutefois, en cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, OPP se réserve le droit de vous refacturer le coût de la formation.

## PARTICULARITES

- Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat vous sera facturé.
- Si vous annulez la formation moins de 10 jours ouvrés avant le début de stage, vous serez alors facturé de l'intégralité du coût du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Si OPP n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage. Le remboursement sera à réclamer à votre OPCA.